

REGLEMENT DU 51e MARVEJOLS-MENDE COURSE-MARCHE-RELAIS

1 LIEU, DATE ET NATURE DE LA COMPETITION :

Marvejols-Mende Dimanche 21 juillet 2024
Semi-marathon-Marche-Relais (22.4km)

Départ :
à 8 heures pétantes pour la marche,
à 9 heures pétantes pour la course,
à 9h15 pétantes pour le relais.

2 ORGANISATEUR :

Semi-marathon Marvejols-Mende - Café de la Paix BP 93 48001 MENDE Cedex
www.marvejols-mende.org / contact : courir@marvejols-mende.org / 04.66.49.30.29

3 CONDITIONS DE PARTICIPATION :

a) CLASSEMENTS :

Attention, vérifiez bien les catégories sur notre règlement car elles sont spécifiques au Marvejols-Mende qui honore la parité hommes/femmes depuis sa création. Classement individuel dans chaque catégorie.

Hommes : Jeunes, nés en 2005 et après / Seniors, nés entre 85 et 2004 / Vétérans 1, nés entre 75 et 84 / Vétérans 2, nés entre 65 et 74 / Vétérans 3, nés entre 55 et 64 / Vieilles Pompes, nés en 54 et avant.

Femmes : Jeunes, nées en 2005 et après / Seniors, nées entre 85 et 2004 / Vétérans 1, nées entre 75 et 84 / Vétérans 2, nées entre 65 et 74 / Vétérans 3, nées entre 55 et 64 / Aînées, nées en 54 et avant.

Par équipes (Club FFA) : Sur 4 coureurs chez les hommes et chez les femmes. Ces challenges par équipe seront dotés financièrement, détails sur demande.

Les concurrents partant pour la marche et le relais ne participent pas aux divers classements de catégories.

Les licenciés FFA doivent obligatoirement courir pour leur club FFA.

b) ATTESTATION MEDICALE : obligatoire (semi-marathon et relais)

Le certificat médical ou copie de licence doit obligatoirement être transmis lors de l'inscription soit par courrier avec le bulletin, soit déposé en ligne au moment de l'inscription.

Licenciés FFA : photocopie obligatoire de la licence en cours de validité à joindre à l'inscription (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass « J'aime Courir »).

-Autres licences compétition acceptées : FFCO, FFPM, FFTRI ou toute licence sportive, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition : **en cours de validité au 21 juillet 2024.**

-Non licenciés : certificat médical **obligatoire** de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au 21/07/24 ou sa photocopie à joindre impérativement à l'inscription.

- Marche : non demandé, il ne s'agit pas d'une compétition.

c) RAVITAILLEMENTS :

6 postes installés tous les 4 km, plus un à l'arrivée. Ces 6 postes sont également pourvus d'un point "premiers secours".

d) EQUIPEMENTS / ACCESSIBILITE :

Seuls les véhicules de l'organisation sont autorisés sur le parcours.

Les vélos et bâtons de marche sont interdits sur le parcours.

Les chiens ne sont pas admis sur le parcours

Les relayeurs devront attendre à la Planchette, parking à proximité.

4 DROITS D'INSCRIPTION – COURSE – MARCHÉ – RELAIS :

Fixés à : (chèque à l'ordre de : « Marvejols-Mende »)

01/01 au 31/03 : 27€

01/04 au 30/06 : 30€

01/07 au 17/07 : 35€

Les 19 et 20/07 : inscription sur place 38€

Inscription en ligne : tarif identique à l'inscription par courrier hors frais de transaction. Le paiement s'effectuera en ligne par carte bancaire.

L'inscription ne sera prise en compte qu'accompagnée de son paiement et du certificat médical.

5 CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Date d'ouverture des inscriptions :

Par courrier : 01 janvier 2024 (bulletin à adresser à l'organisateur)

En ligne : 01 janvier 2024 (rubrique inscription du site internet)

- Date de clôture des inscriptions par courrier et en ligne le : 17 juillet 2024.

- Inscriptions sur place (points d'accueil Marvejols et Mende)

Les 19 et 20 juillet 2024

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou mail.

6 SERVICE MEDICAL :

Un service médical (médecins, secouristes, ambulances) sera en place sur le parcours et à l'arrivée.

7 RETRACTATION :

Aucun remboursement ne sera effectué quel qu'en soit le motif pour les inscriptions papier. Possibilité de prendre une assurance annulation en s'inscrivant en ligne.

8 ASSURANCE :

Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

9 LIMITE HORAIRE :

Heure limite d'arrivée : 13h pour tous les concurrents

Seuls les concurrents sont autorisés à passer la ligne d'arrivée.

Course (concurrents réalisant moins de 4h) : A partir de 8h30 tous les concurrents devront être présents sur la ligne de départ où un pointage sera effectué. **Rando-Marche :** réservée aux personnes susceptibles d'effectuer le parcours en plus de 4h et moins de 5h.

10 RESULTATS :

Les résultats complets seront affichés le dimanche au fur et à mesure de leur édition. Chaque participant recevra le journal des résultats après l'épreuve.

Classements disponibles sur : www.marvejols-mende.org

et sur la page Facebook du Marvejols-Mende :

<https://www.facebook.com/semi-marathonmarvejolsmende>

11 CONTROLES :

Des contrôles anti dopage peuvent être effectués.

12 IMAGE / INFORMATIONS PERSONNELLES :

Les concurrents autorisent les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux épreuves, sur tous les supports, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

La loi n°78-17 du 6/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit aux individus un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Ce droit d'accès peut être exercé auprès du Marvejols-Mende. Vous pouvez vous opposer à la cession de vos noms et adresses en nous écrivant.

13 CONTESTATIONS :

Les décisions prises par l'organisation ne peuvent être contestées.

14 FORCE MAJEURE / ANNULATION :

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre. L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Les participants ne pouvant prétendre à aucune indemnité à ce titre.

Vérification de votre inscription sur :
www.marvejols-mende.org